

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Joseph BREAN

La Vallée d'Aoste et l'Abbaye de St-Maurice

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1952, tome 50, p. 49-54

© Abbaye de Saint-Maurice 2012

LA VALLÉE D'AOSTE ET L'ABBAYE D'AGAUNE

Par le passé, les relations entre le Val d'Aoste et l'Abbaye de St-Maurice ont été particulièrement intenses.

Il suffit, pour en avoir une idée, de songer qu'elle possédait chez nous un fief, dont l'étendue était considérable, puisqu'il embrassait les trois quarts de la vallée de l'Evançon, qui débouche près de Verrès.

La nature est sauvage : des chênes rabougris, des châtaigniers chétifs sur des pentes escarpées ; là-bas, tout au fond, entre des parois abruptes, coule l'Evançon, qu'on devine plus qu'on ne l'aperçoit.

Bientôt, surtout depuis Ville, chef-lieu de Challant-Saint-Victor, la vallée s'élargit et, à mesure que nous montons, elle devient toujours plus ample, toujours plus riante.

Challant-Saint-Anselme est déjà d'un charme exquis.

Les grandes châtaigneraies cèdent la place aux vastes prés sans discontinuité, où de jolis villages sont campés.

Montons toujours. Voici Archèse, premier village de Brusson, puis Ayas.

La vallée de l'Evançon possède encore un ancien monument, lequel, quoique victime de l'œuvre impitoyable des siècles, ajoute au paysage une note attrayante et pittoresque : ce sont les ruines du château de Graine (1333 mètres d'altitude).

Un inventaire de 1565, conservé à Châtillon dans les archives du comte d'Entrèves, décrit ainsi ce manoir : « Le susdict chasteau de Greine avec les édifices dudit chasteau et murailles, desquelles est circury, est assi sur ung roc. »

Il est bâti sur un mamelon gigantesque dont les parois rocheuses surplombent, d'un côté, les campagnes, de l'autre, des gouffres vertigineux.

Ses ruines sont encore imposantes et capables de retenir l'attention des archéologues ; son donjon carré, que le chanoine Vuillermin a fait restaurer, il y a quelque cinquante ans, domine fièrement presque toute la vallée.

Les terres du mandement de Graine ont été données à l'Abbaye de St-Maurice par le roi Sigismond en l'an 515¹.

Depuis lors, elles n'ont pas cessé de leur appartenir jusqu'au déclin du XVIII^e siècle.

Dès son érection, la paroisse de Brusson a été dédiée à saint Maurice et elle l'est encore aujourd'hui².

Jusqu'au XVIII^e siècle, chaque année, le jour de la fête patronale, un ou plusieurs chanoines d'Agaune venaient dans cette commune³.

Le vieux castel a été construit par les chanoines eux-mêmes entre la fin du X^e et le début du XI^e siècle. Telle est l'opinion du chanoine Vuillermin et de plusieurs autres historiens et archéologues.

Toutefois, au XII^e siècle, les chanoines de St-Maurice l'inféodèrent à Bosen I^{er} de Challand.

Une inscription du château d'Issogne (XV^e siècle) l'affirme dans ces termes : « Bosen chevalier, vicomte d'Aoste, seigneur de Challand, de *Graine*, etc. »

Depuis cette époque jusque vers la fin du XVII^e siècle, des seigneurs de la famille de Challand ont été, sans discontinuité, feudataires dudit mandement.

Les actes de Reconnaissances passés aux chanoines de St-Maurice par les comtes de Challand se succèdent avec une régularité parfaite, surtout à partir du XIII^e siècle.

¹ Voyez *Historique* de De Tillier et Brusson du chanoine Vuillermin.

² La chapelle de Moron (St-Vincent) est aussi dédiée à saint Maurice. Cette chapelle, ou plutôt cette église, qui n'est séparée de Brusson que par le Col de Joux, remonte aux siècles les plus lointains. On assure qu'elle existait déjà, quoique non dans sa forme actuelle (qui est cependant très ancienne), au VI^{me} ou au VII^{me} siècle.

³ Note du chanoine Frutaz.



Le château de Graine

L'an 1263, le samedi après la fête de sainte Marie Madeleine, Geoffroy, seigneur de Challand, reconnaissait tenir en fief de l'Abbé et du Monastère de St-Maurice, le château, la montagne qui s'appelle Paleysina, les terres de Vollon (hameau de Brusson), la montagne dite Soremon et celle de Fontesin avec toutes les dîmes desdites montagnes et terres.

Cette même Reconnaissance a été renouvelée, le 26 décembre 1338, par Pierre de Challand, coseigneur de Montjovet ; le 4 octobre 1360, par les frères Pierre-Boniface, Jean et Jacquemet, seigneurs et héritiers de Montjovet, et le 28 mai 1390, par Iblet, seigneur de Challand et de Montjovet.

Le 19 juillet 1426, le « magnifique et puissant » seigneur François de Challand et Montjovet demande, à son tour, et obtient de la part de l'Abbé et du Monastère d'Agaune l'investiture du mandement de Graine, de son château et de ses terres.

Le même comte, par acte du 5 septembre 1437, déclare tenir en fief de l'Abbé et du Monastère ledit mandement « avec son château, ses montagnes, ses terres, ses dîmes, ses droits, ses pâturages, ses forêts, ses eaux, ses paroisses⁴, ses villages, ses mayens, ses maisons, ses prés, ses vignes, ses juridictions, ses hommes-liges, ses feudataires, ses tailles, ses cens, ses plaids, ses tributs et ses servis ».

La comtesse Isabelle, fille du comte René de Challand, déclare, le 29 septembre 1565, à son procureur qu'elle tient en fief du Monastère le même mandement avec toutes ses possessions, tous ses droits et devoirs.

D'autres actes de Reconnaissance, pareils à ceux que je viens de mentionner, ont été faits le 20 août 1616, le 3 septembre 1634, le 5 juillet 1641, le 5 juin 1658 et le 18 juillet 1661.

Mais à mesure que les princes de Savoie devenaient plus puissants, ils imposaient davantage leur autorité à l'abbaye de St-Maurice en ce qui concernait ses fiefs de la Vallée d'Aoste.

Les seigneurs de Challand, comptant sur l'aide des souverains, auraient voulu se soustraire à la sujétion envers l'abbaye, pour devenir feudataires immédiats des Savoie.

Ainsi, le 6 octobre 1672, une controverse surgit entre les Challand et les chanoines d'Agaune. Elle dura jusqu'au 30 juin 1727, date où Victor Amé, roi de Sardaigne, confirma à l'Abbé de St-Maurice l'investiture du mandement de Graine et imposa à Georges François Octave de Challand de reconnaître sa qualité de feudataire vis-à-vis dudit Abbé.,

Mais « le seigneur Defesson, vibaillif d'Aoste, rendit un décret non conforme au Coustumier, en action d'instance feudataire »⁵.

⁴ Brusson, Challand (aujourd'hui Challant), Ayas.

⁵ « Tiré de l'acte fait par le Révérendissime Abbé de l'Abbaye de St-Maurice en Valey contre le très illustre seigneur Charles François Octave de Challand année 1747. »

Defesson, en effet, « rendit un décret qui n'a pas été suivi d'aucun adjournement à voix de cries, mais d'une simple réponse pour part dudit seigneur comte de Challand, par laquelle il requit un délai jusqu'à sa majorité pour satisfaire aux réquisitions dudit seigneur demandeur, lequel y acquiesça généreusement ».

Lorsque le comte de Challand eut atteint sa majorité, il continua à retarder l'acte de Reconnaissance.

C'est pourquoi l'Abbaye, représentée par le chanoine Schmidt, en date du 9 septembre 1747, fit citer Charles Octave de Challand devant le lieutenant au gouvernement du duché d'Aoste pour Sa Majesté, dans le but d'obtenir cette Reconnaissance.

Le seigneur de Challand opposa des difficultés et des prétextes, si bien que la controverse se prolongea jusqu'au 26 octobre 1782.

A cette date, par contrat devant Laurent Saracine, secrétaire de la Royale Chambre des comptes, l'Abbaye céda en faveur du Royal Patrimoine le Domaine direct et subalterne du fief de Graine. Depuis lors, les seigneurs de Challand tinrent ce fief immédiatement de la Couronne.

Ainsi les chanoines de St-Maurice d'Agaune cessèrent d'être seigneurs du mandement de Graine en Vallée d'Aoste, après une possession plus que millénaire.

Les liens fraternels, qui ont uni jadis la Vallée d'Aoste et le Monastère d'Agaune en Valais, détendus au cours de ces derniers siècles, n'ont cependant pas disparu tout à fait.

Le supérieur actuel de l'Abbaye, Son Excellence Monseigneur Haller, prélat d'une haute distinction et d'une affabilité captivante, connaît très bien notre Vallée d'Aoste dans laquelle il est venu plusieurs fois et qu'il a déjà honorée par sa participation officielle à de grandes manifestations religieuses.

Joseph BREAN
Chanoine de St-Ours d'Aoste

P.S. — J'ai puisé les données de ce petit article notamment dans :

- 1° *Brusson — notices historiques*, du chanoine Vuillermin.
- 2° *Historique* de De-Tillier.
- 3° *A propos des restaurations du château de Graine*, du chanoine Vuillermin.
- 4° *Copie authentique de l'investiture faite à l'abbé de St-Maurice par Victor Amé, roi de Sardaigne, l'an 1727* (ce document est inédit, croyons-nous).
- 5° *Inventaire du château de Greine en 1565* (inédit).
- 6° *Copie authentique d'acte de protestation faite par l'Abbaye de St-Maurice contre Charles François Octave de Challand en 1747* (document inédit).
- 7° *Sommario degli atti della causa in grado d'appello* (de 50 propriétaires de Brusson) *contro il signor Conte Carlo Francesco di Challand en 1770-1773*, publié en cette même année par Giuseppe Maria Ghiringhello, Stampatore del Real Collegio di Savoia all'insegna del Gesù di Torino.

J. B.